

Votre contrat PNO illustré



Suite à un dégât des eaux dont on situe mal l'origine (parties communes ou non), votre appartement est endommagé et les experts des assurances du syndic et de vos voisins ne parviennent pas à s'entendre.

Votre contrat PNO vous permettra d'être indemnisé rapidement et c'est votre assureur qui prendra contact avec les autres assureurs, afin d'exercer les recours qui s'imposent.



Le locataire se brûle gravement avec un four présentant un vice de conception et appartenant au propriétaire-bailleur.

La responsabilité civile du propriétaire-bailleur peut être recherchée.



Un des placards de la cuisine, mal installé, se décroche et blesse un des locataires.

La responsabilité civile du bailleur peut être recherchée.

Votre Agent Général AXA

Entreprise Responsable, AXA France développe depuis plusieurs années des produits d'assurance à dimension sociale et environnementale. axafrance.fr

Assurance auto, moto & habitation

Santé & prévoyance
Dépendance
Assurances professionnelles
Epargne, retraite & placements
Banque & crédits
Assurance loisirs & services
Protection juridique

axafrance.fr

Retrouvez nos services sur axa.fr/axavotreservice
Comparez-les sur quialemeilleurservice.com

Rejoignez-nous sur  facebook.com/axavotreservice
axa.fr  twitter.com/axavotreservice

AXA France IARD. S.A au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre · AXA Assurances IARD Mutuelle. Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex · AXA Assistance France. Siège Social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon S.A au capital de 23 840 020 €. 311 338 339 RCS Nanterre. Entreprise régie par le Code des Assurances.

Habitation

Sommes-nous en règle avec la loi Alur ?



Ref. 967855 - 07 2014 - Acapulco - Crédits Photos : Photomastop - Gettyimages.

**Le contrat PNO :
toutes les clés**

du copropriétaire non occupant

réinventons / notre métier



réinventons / notre métier





Possédez-vous un appartement en copropriété ?

Mieux vous protéger devient une obligation.

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite **loi Alur**) du 24 mars 2014 rend désormais **obligatoire pour chaque copropriétaire** la souscription d'une **assurance contre les risques de responsabilité civile** dont il doit répondre.

Avec le contrat PNO⁽¹⁾, vous êtes en conformité avec la loi Alur

- Votre responsabilité civile **en tant que copropriétaire non occupant est couverte.**

Mais + encore :

- En cas d'incendie, de catastrophes naturelles, de vol, de vandalisme, de dégât des eaux, ou de bris de glace... **vos bien, les installations et embellissements que vous avez effectués sont couverts.**
- À la suite d'un sinistre rendant le logement inhabitable, **le remboursement des échéances du prêt immobilier ou des loyers est pris en charge.**
- En cas de sinistre, les aménagements immobiliers de **la salle de bains et de la cuisine sont garantis jusqu'à 5 000 €.**

100% déductible de vos revenus.

La totalité des cotisations de votre contrat d'assurance AXA est déductible de vos revenus fonciers.

Et, c'est aussi des services sur-mesure pour assurer votre tranquillité :

- Mise en relation avec les professionnels concernés pour l'**organisation de vos diagnostics obligatoires** : plomb, performance énergétique, risques naturels et technologiques...
- **Organisation de vos rendez-vous** avec des professionnels sélectionnés pour les travaux d'embellissement ou d'entretien que vous souhaitez effectuer : remise en état de votre logement entre deux locations, ménage, entretien de votre jardin...
- **Organisation et prise en charge de vos déplacements** en cas de sinistre garanti.

Loi Alur : les 4 points majeurs à retenir

- Pour tous les copropriétaires d'appartements : la responsabilité civile devient obligatoire.
- Les locataires restent tenus de s'assurer en risques locatifs (incendie, explosion, dégât des eaux), pour les biens qu'ils occupent.
- Les copropriétaires bailleurs peuvent, en cas de non présentation d'attestation de la part de leur locataire, souscrire une assurance pour le compte de celui-ci et récupérer la cotisation sur le loyer.
- L'installation des Détecteurs de Fumée incombe dorénavant au propriétaire et leur entretien au locataire.



AXA prend en charge votre aller/retour partout en France métropolitaine et dans certains cas votre nuit d'hôtel.

Vous pouvez ainsi vous rendre au plus vite sur le lieu du sinistre.

(1) Propriétaire Non Occupant